

### Autres points abordés et actualisés :

- Une modification du plan d'occupation des sols a été engagée avant la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Notre commune a demandé trois modifications :
  - la suppression de l'emplacement réservé permettant la création d'une voie à desservir une future zone à urbaniser, dans la partie supérieure de la rue du Kleeberg,
  - l'intégration et la mise en adéquation du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de l'III avec le POS,
  - la réduction de la surface minimale prévue pour l'aménagement des zones NAa (zones d'urbanisation futures).
- A la demande de l'unité routière d'Altkirch, une limitation de vitesse à 70 km/h sur la RD 432, à partir du panneau de sortie d'agglomération en direction de HIRSINGUE et sur une portion de 900 mètres est effective depuis début avril. L'objectif consiste à sécuriser davantage l'accès et la sortie du Doppelsburg (association Allimann-Zwiler).
- En 2015, nous avons notamment prévu au budget : la fin du chantier de la rue du réservoir (partie haute), l'enfouissement des lignes électriques dans le centre du village, le démarrage des travaux de restauration de l'orgue en partenariat avec l'Association de la Rénovation de l'Orgue.

#### Permanence du Maire et des Adjointes :

Le Maire et les adjointes tiennent une permanence le vendredi de 17 H 15 à 19 H 30. Dans le but de planifier au mieux les rendez-vous, il est demandé aux personnes souhaitant rencontrer le Maire et/ou les Adjointes, de s'annoncer à M. Bertrand Schwob, secrétaire de Mairie, une semaine au moins avant l'entrevue sollicitée (sauf cas d'urgence) en téléphonant au 03.89.40.99.21.

Les personnes souhaitant recevoir le Dorf Bledla par mail peuvent en faire la demande à : [mairie.hirtzbach@wanadoo.fr](mailto:mairie.hirtzbach@wanadoo.fr)

#### « Parole au Nouvel Elan »

Avec un an de recul, nous avons appris à nous connaître. Si, nos approches et nos sensibilités restent différentes, il conviendra de retenir le côté positif.

C'est justement ce débat d'idées contradictoires, qui permet d'enrichir le débat, face à tous les défis qui nous attendent.

Personne n'a la science infuse. D'où l'importance d'une écoute, d'une tolérance, d'une imagination qui nous permettront d'améliorer la vie quotidienne dans notre village, en conservant chacun sa liberté et ses convictions.

Indépendamment du marché, qui est devenu un lieu de rencontres convivial, nous imaginons des solutions pour optimiser le parc immobilier.

Les ponctions de l'Etat sur notre budget, vont nous obliger à trouver des solutions audacieuses pour ne pas augmenter la fiscalité locale.

Réfléchir et trouver une solution ensemble, pour un projet d'école...

Avec pour objectif de démontrer, que nous sommes tous capables, de travailler ensemble, au-delà de nos divergences. N'en déplaise aux esprits chagrins.

Hirtzbach un nouvel élan



## S'Dorf Bledla

## Hirtzbach Infos

### Lettre d'information Communale



#### Principales Taxes des Communes de la Com/Com d'Altkirch en 2014 en %

Communes	Taxe d'Habitation	Taxe Foncière
Altkirch	22.77	12.83
Heimersdorf	18.95	13.50
Aspach	17.28	12.12
Hirsingue	16.62	10.87
Hirtzbach	14.57	8.57
Carspach	14.40	11.24
<b>Taux 2015 pour Hirtzbach</b>		
	15.25	9.95

Hirtzbach  
Avril 2015  
Imprimé sur papier recyclé  
Imprimerie Martin

## Résumé des Conseils Municipaux de Décembre 2014 et Avril 2015

### Conseil Municipal du Mardi 12 décembre 2014

- **Approbation de l'état d'assiette 2016 des coupes forestières à marteler**

Un volume annuel moyen de 3 000 m<sup>3</sup> sera inscrit sur l'état prévisionnel des coupes de l'exercice 2016 et sera soumis à l'approbation de l'assemblée fin 2015. Travaux forestiers prévus en 2015 : entretien et pose de plaques indiquant le n° des parcelles, travaux sylvicoles dans des parcelles endommagées par la tempête de 1999, entretien chemins et empierrement de sorties de coupes, abattage d'épicéas malades.

- **Renouvellement du bureau de l'association foncière de Hirtzbach**

Il se compose, pour une durée de 6 ans, du Maire ou de son représentant, de 5 propriétaires désignés par la Chambre d'Agriculture et de 5 propriétaires nommés par le Conseil Municipal : MM. de REINACH Christian, BORNEQUE Charles, Mme RUNGETTE Martine en tant que délégués titulaires, et MM. MUNCK Gérard, SCHARTNER Michel en tant que suppléants.

- **Nomination d'un estimateur de dégâts de gibier autre que le sanglier, pour la période de chasse 2015 – 2024**

Le Conseil Municipal a nommé M. Albert FOLZER pour remplir les fonctions d'estimateur de dégâts de gibier autre que le sanglier sur le ban communal de HIRTZBACH.

- **Agrément d'associés de chasse admis à chasser sur le ban communal**

Le Conseil Municipal, a décidé d'agréer les quinze associés de l'association Saint Hubert « Les Sangliers » de Hirtzbach en les autorisant à chasser sur les lots N°1, 2, 3, ainsi que sur la réserve respectifs.

- **Agrément de gardes-chasse particulier**

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour la nomination de MM. Christophe HAEGY et Maurice MARTIN, en qualité de gardes-chasse particuliers des lots de chasse N° 1, 2, 3 et de la réserve de chasse de REINACH.

### Conseil Municipal du Mercredi 8 avril 2015

- **Examen et vote du compte administratif 2014 et du budget primitif 2015 du service principale et du service des eaux**

Exécution du Budget		Dépenses	Recettes
Réalisé 2014	Fonctionnement	870 612	1 058 699
	Investissement	660 134	539 686
Restes à réaliser, à reporter en 2015		216 206	295 535
Excédent de :	Fonctionnement		188 087
Déficit de :	Investissement	41 119	
Excédent global à reporter en 2015			146 968
Budget Primitif 2015		Dépenses	Recettes
Budget Primitif 2015	Fonctionnement	1 095 588	1 095 588
	Investissement	778 318	778 318

- **Fixation et vote du taux des taxes directes locales pour 2015.** Nouveaux taux approuvés : Taxe d'habitation à 15,25 % et taxe foncière à 9,95 % (voir tab 1<sup>ère</sup> page).
- **Renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires arrivant à échéance le 31/12/2015**
- **Projet de restauration de l'orgue de l'église St Maurice : classement sans suite de la procédure d'appel d'offre lancée le 31/01/2014.** La rédaction d'un nouveau cahier des charges est en cours, et permettra de procéder à un nouvel appel d'offre pour l'automne.
- **Projet enfouissement de réseaux secs, dans le cœur historique du village, en vue de mener une réflexion sur l'aménagement de l'espace scolaire.**

### Pourquoi une hausse de la fiscalité locale ?

Les lois de finances publiées au Journal Officiel le 30 décembre 2014, annoncent l'objectif de l'Etat suivant : réduction de 50 milliards d'euros des dépenses publiques jusqu'en 2017 (ramener la barre du déficit public sous la barre des 3% conformément au pacte de stabilité européen). Cela se traduit concrètement pour notre commune par une :

	2014	2015	2016	2017	Cumul sur 3 ans de :
<b>Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de la commune de :</b>	7 000	23 000	40 000	56 000	126 000
<b>Augmentation de la contribution de notre commune au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) de :</b>	12 500	18 000	24 000	24 000	78 500
<b>Perte du fonds départemental de taxe professionnelle à partir de 2016, et qui s'élève à :</b>	53 750	50 000	0	0	0

### Il en résulte le constat suivant :

- **Une perte de ressources nette : en 2015 de 44 740.- €** (à laquelle il convient de rajouter les pertes 2014 de 7 000.- de pertes de dotation et 12 500.- de FPIC soit 19 500.- € de pertes en plus), **en 2016 de 114 000.- €**
- L'augmentation de nos impôts locaux (23 000.- €) vient **compenser une grande partie de notre perte de ressources** en 2015. L'autre moitié est financée par des économies sur le fonctionnement, et **nous permet d'anticiper** une situation encore plus difficile en 2016.
- Ne pas augmenter nos impôts condamnerait la commune à toute possibilité d'investissements en 2016. La volonté de la commune est **de continuer à soutenir l'économie et les entreprises locales**.
- Comme le tableau sur la 1<sup>ère</sup> page vous le présente, la fiscalité de notre commune est plus basse que celle des membres de la communauté de communes d'Altkirch, et plus particulièrement la taxe foncière. Maintenir cette fiscalité "basse" ne serait qu'une situation provisoire qui nous priverait à court terme de ressources suffisantes et nous obligerait à un rattrapage brutal.